

FINANCIERE DE L'OLIVIER

28 Rue Dei Cabiscaou
Port Fréjus
83600 FREJUS

Tél : **04 94 400 600**

financeolivier@financeolivier.com

\$TITRE_CONTACTS\$
\$PRENOM_CONTACTS\$
\$NOM_CONTACTS\$
\$ADRESSE_CONTACTS\$
\$CP_VILLE_CONTACTS\$

Orias n° 07 005 013
Anacofi CIF n° E 001 588
SIREN n° 480 188 911

Le \$DATE_JOUR_JJJ_MM_AAAA\$,

Fiche d'Informations Légales - Document d'Entrée en Relation présentant votre Conseil en Gestion de Patrimoine

*Le présent document est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller.
Il résume toutes les informations légales que le conseiller ou sa société doivent avoir communiquées au client dès l'entrée en relation.*

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous faire assister par un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

L'ENTREPRISE

Financière de l'Olivier, SARL au capital de **30.000 €**.

Bureau : 28 rue Dei Cabiscaou - PORT FREJUS - 83600 FREJUS

Tél : **04 94 400 600**

E-Mail : financeolivier@financeolivier.com

Site Internet : www.financiere-olivier.fr

Siren : 480 188 911 NAF/APE : 6622 Z

Gérant et Conseil en Gestion de Patrimoine : **Mr Olivier CAGNON**

Formation : EM Lyon 1985 (Ecole Supérieure de Commerce de Lyon)

MBA York University, Toronto, Canada, 1985

Master 2 Gestion de Patrimoine, CETFI, Université d'Aix-Marseille, 2008

Responsable des Opérations : **Mlle Gaëlle MATHIS**

Formation : Licence 3 en Gestion des Ressources Humaines, Université d'Orléans, 2014

5 ans d'expérience en back office dans un grand groupe bancaire

Conseil en Gestion de Patrimoine : **Mr Antoine PRZYBYLEK**

Formation : Faculté d'Economie Jules Ferry – Université d'Aix-Marseille

2017 : Master 2 Finance - Entreprise et Marchés,

2017 : Diplôme d'Etude Supérieure Universitaire - Perfectionnement en Finance,

2016 : Master Comptabilité - Finance - Fiscalité - Patrimoine




Les **informations** recueillies dans ce document sont **enregistrées dans un fichier informatisé** par Mr **Olivier CAGNON / Gérant et Délégué la Protection des Données (DPO)** pour le bon déroulement de nos missions de CIF et IAS.

Elles sont **conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles** et ensuite **archivées pendant un délai de cinq (5) ans** après l'extinction de la relation d'affaire. Les destinataires des données sont les conseils en gestion de patrimoine eux-mêmes, les responsables des opérations, les destinataires habituels du conseil en gestion de patrimoine habilités à recueillir certaines informations en fonction de leurs attributions respectives et les partenaires sélectionnés pour réaliser l'investissement retenu.

Conformément à la **loi « informatique et libertés »**, vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant Mr **Olivier CAGNON** à financeolivier@financeolivier.com. Vous pouvez également introduire une **réclamation** au sujet du traitement de vos données auprès de la **CNIL**.

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Votre conseiller **FINANCIERE DE L'OLIVIER** est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° **07 005 013**, vérifiable sur le site internet : www.orias.fr au titre des activités réglementée suivantes :

-  **Conseiller en Investissements Financiers (CIF)** susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF / enregistré sous le n° **E 001 588** auprès de l'Association Nationale des Conseillers Financiers-CIF (**ANACOFI-CIF**), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (**AMF**), 17 place de la Bourse, 75082 PARIS CEDEX 02, site internet : www.amf-france.org contrôlable par l'AMF.
-  **Intermédiaire en Assurances (IAS)**, courtier de type « **B** », n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une entreprise d'assurance, et pouvant présenter les opérations d'assurance ou de capitalisation d'une liste variable de partenaires comprenant notamment : Afer, Cardif, Generali France, Generali Luxembourg, Suravenir - Vie Plus, etc. Conseil fourni relatif au **Niveau 1** de la Directive sur la Distribution d'Assurances (DDA). L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (**ACPR**), 4 Place de Budapest, 75436 PARIS CEDEX 09, site internet : www.acpr.banque-france.fr
-  **Distribution Bancaire ou Financière**, notamment pour les opérations, produits et services des établissements suivants : 123 Venture, Alto Invest, Inter Invest. Cette activité est contrôlable par l'AMF et l'ACPR

Votre intermédiaire dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une **couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière** suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de la **CGPA** sous le numéro d'adhérent n° **C 102 327** pour des montants de :

Activité / Garantie	Responsabilité Civile et Financière	Garantie Financière
Intermédiaire en Assurances	5.257.000 €	121.000 €
Démarcheur Bancaire et Financier	5.257.000 €	X
Conseil en Investissement Financier	1.577.000 €	X

2/4

Votre intermédiaire s'est engagé à respecter intégralement le **code de bonne conduite** de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr ou www.anacofi-cif.fr.

LISTE DES PRINCIPAUX PARTENAIRES

Compagnies, Entreprises d'Assurances et Autres Fournisseurs Principaux

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Generali	Assureur	Convention de courtage	Commission
Suravenir Vie Plus	Assureur	Convention de courtage	Commission
Afer	Assureur	Convention de courtage	Commission
Alto Invest	Assureur	Distribution	Commission
123 IM	Assureur	Distribution	Commission
Inter Invest	Assureur	Distribution	Commission

Le nom des autres compagnies avec lesquelles nous travaillons, vous sera communiqué sur simple demande.

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION

Selon la nature des missions confiées, notre rémunération se fera par **honoraires de conseil et/ou rétrocession de commission d'intermédiation**. La lettre de mission validera le mode et le niveau de rémunération ainsi que le niveau de frais et honoraires prélevés au client.

Le **tarif de conseil** est de **190€ Hors Taxe de l'heure** (soumis actuellement à une TVA de 20%, soit **228€ TTC de l'heure**) payable par chèque à l'ordre de la Financière de l'Olivier ou par virement.

Pour **tout acte d'intermédiation**, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée, déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser les produits, auxquels s'ajoute une fraction des frais de gestion.

Dans le cas d'un **conseil en investissement financier** fourni de manière **non-indépendante**, votre conseiller peut **conserver les commissions**.

Dans ce cadre le conseiller évalue un **éventail restreint d'instruments financiers** émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens économiques ou contractuels.

MODE DE COMMUNICATION

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrions communiquer par courrier postal ou par tous les moyens de télécommunications (essentiellement par **téléphone** et par **mail**).

TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/12 – Maj 24/04/13, 20/11/13 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017

➤ Modalités de saisine de l'entreprise :

Pour toute réclamation, le service réclamation de l'entreprise peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : **Financière de l'Olivier - 28 rue Dei Cabiscaou - Port Fréjus - 83600 FREJUS**

Par téléphone : **04 94 400 600**

Par email : financeolivier@financeolivier.com

Votre conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- 🌿 **10 jours ouvrables** maximum à compter de la réception de la réclamation, pour **accuser réception**, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai.
- 🌿 **2 mois maximum** entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

➤ Modalités de saisine d'un médiateur :

I – Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'Anacofi - 92 rue d'Amsterdam - 75009 PARIS

II – Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

🌿 Pour les activités de CIF :

Madame Marielle Cohen-Branche - Médiateur de l'AMF - Autorité des Marchés Financiers - 17 Place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02

Site internet : <https://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html>

🌿 Pour les activités d'assurance :

La Médiation de l'Assurance – TSA 50110 – 75441 PARIS CEDEX 09

Site internet : <https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

DATE ET SIGNATURE

Le client : \$TITRE_CONTACT\$
 \$PRENOM_CONTACT\$ \$NOM_CONTACT\$
 Fait à : _____
 Date : \$DATE_JOUR\$
 Signature :

Le conseiller : **Monsieur Olivier CAGNON**
 Fait à : **Fréjus**
 Date : \$DATE_JOUR\$
 Signature :



Financière de l'Olivier
 28, rue Dei Cabiscaou
 Port-Fréjus
 83600 FREJUS